

**Examen professionnalisé réservé
de professeurs des écoles de l'enseignement privé sous contrat
Session 2015**

RAPPORT DE JURY

Le candidat a tout intérêt à prendre connaissance de l'arrêté du 28 décembre 2012 paru au JORF n°0304 du 30 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation de cet examen.

Le candidat est autorisé à utiliser montre ou chronomètre comme aide à la gestion du temps de présentation lors des deux parties de l'épreuve.

A. PARTIE 1

Présentation du dossier RAEP

Exposé : 10 min. maximum. Entretien avec le jury : 20 min.

a) Conseils aux candidats

Rédaction du dossier

Il est vivement conseillé aux candidats qui ont déjà présenté l'épreuve et qui proposeraient le même dossier, de l'actualiser.

La présentation de nombreux dossiers s'est révélée trop dense, voire trop complexe. Il est important de privilégier une présentation aérée facilitant la lisibilité du dossier, pièce essentielle sur laquelle s'appuient les échanges au cours de l'entretien.

L'importance du respect du nombre de pages fixé est soulignée. Cela vaut aussi pour les annexes souvent trop copieuses.

Une relecture attentive est nécessaire pour s'assurer de la qualité de l'expression, de la correction orthographique et syntaxique ainsi que de la lisibilité.

Préparation à l'épreuve

Certains candidats font preuve d'une grande aisance lors de l'exposé alors que d'autres sont visiblement peu à l'aise. Cela souligne l'importance d'une préparation solide à laquelle tous les candidats devraient s'astreindre.

Le dossier ne peut être utilisé le jour de l'épreuve (préparation et entretien). Il est donc indispensable de bien maîtriser le contenu.

Présentation du dossier

Le candidat veillera à utiliser un langage approprié et présenter son dossier de façon dynamique et vivante pour faciliter les échanges avec le jury.

L'exposé des situations personnelles est à éviter. Il convient de privilégier les éléments professionnels.

De trop nombreux candidats se contentent de paraphraser le contenu de leur dossier. Il leur est recommandé de s'écarter de la simple redite pour replacer les séances présentées dans un contexte plus général. On pourra, par exemple, s'attacher à montrer quelles compétences auront été visées, les raisons du choix des séances, les résultats obtenus, les remédiations prévues, etc.

Le candidat veillera à équilibrer le temps de présentation du parcours professionnel et de la partie pédagogique : par manque de préparation, par une gestion du temps malhabile, certains candidats développent peu ou pas la partie pédagogique, ce qui les dessert.

b) Critères d'évaluation

- Clarté de l'exposé,
- Argumentation,
- Motivation.

B. PARTIE 2

Question à partir d'une situation professionnelle.

Exposé : 10 min. maximum. Entretien avec le jury : 20 min.

a) Conseils aux candidats

Le candidat devra s'efforcer de répondre précisément à la question posée. Un exposé clairement et simplement construit est souvent nécessaire pour y parvenir, tout particulièrement lorsque la question inclut plusieurs parties : il s'agit de répondre à chacune d'elles en s'attachant à leur articulation.

Une présentation vivante et une élocution précise aident toujours à maintenir l'attention du jury.

Tout cela se travaille, se prépare au cours de la préparation de l'épreuve.

Certains candidats exposent des connaissances théoriques mais éprouvent des difficultés à faire le lien avec les séances proposées. La présentation de la mise en œuvre d'options théoriques quelquefois peu stabilisées est à éviter.

La capacité à définir les besoins des élèves, à proposer des solutions pour y remédier reste souvent dans l'ombre alors qu'elle devrait être intégrée à l'exposé. Il est recommandé de situer les séances proposées dans leur contexte, de brièvement exposer les suites qui leur auront été données (remédiations, APC, etc.).

b) Critères d'évaluation

Clarté, construction de l'exposé.

Qualité de réflexion.

Capacité à dégager une problématique.

Aptitude à utiliser ses compétences.

Capacité à se situer : connaissance du contexte institutionnel et des conditions d'exercice du métier en responsabilité.

Capacité à proposer des solutions.

C. BILAN

Nombre d'inscrits : 63

Nombre de candidats éligibles ayant retourné leur dossier RAEP : 50

Nombre de présents : 49

Nombre de postes : 32

Nombre d'admis liste principale : 32

Nombre d'admis liste complémentaire : 0

Répartition des notes :

Note	6	7	8	9	10	11	13	13.5	14	15	16	17	18	19
Nbre de Notes	2	2	1	6	2	4	5	1	6	7	3	5	3	2

Le président du jury,

Dominique ROURE IA-DASEN